

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 18 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RINNUVATA DI U CUNTRATTU QUATRU PER U MANDATU
È A PRESTAZIONE DI I SERVIZII D'ASTA PUBBLICA IN
LINEA

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CADRE DE MANDAT
ET DE FOURNITURE DE PRESTATIONS DE VENTES AUX
ENCHÈRES PUBLIQUES EN LIGNE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique dynamique de gestion de son parc automobile et d'engins, la Collectivité de Corse procède chaque année au renouvellement d'une partie de ses moyens roulants et mécanisés.

À ce titre, des matériels présentant soit un kilométrage élevé, soit économiquement irréparables ou hors d'usage, sont proposés chaque année pour leur mise à la réforme et partant leur sortie de l'inventaire des biens de la Collectivité en vue de leur vente ou destruction.

En 2020, pour l'aliénation de ses véhicules la Collectivité a fait appel aux services d'une plateforme d'enchères en ligne. Cette expérience, reconduite les années suivantes, s'est révélée satisfaisante tant au point de vue du nombre de véhicules vendus que du produit recueilli par la Collectivité.

Le recours aux services d'une plateforme d'enchères en ligne présente en effet plusieurs avantages :

- elle permet de céder, en toute transparence, les biens dont les directions et services n'ont plus l'utilité libérant ainsi du volume et des surfaces de stockage. Ces biens sont ainsi vendus aux meilleurs enchérisseurs et remis à ces derniers à la fin de la période de vente ;
- cette pratique permet de créer et d'encaisser de nouvelles recettes pour un patrimoine immobilisé et vétuste. De plus, ce type d'enchères favorise généralement une valorisation économique maximale des biens et partant des montants proposés plus avantageux pour le vendeur. Il a ainsi été constaté que les montants enchéris sous cette forme étaient supérieurs à ceux résultant de ventes plus traditionnelles (vente de gré à gré ou diffusion d'annonce locale avec mise sous pli). Cela permet également à la Collectivité de respecter l'obligation de vente d'un bien à un prix qui ne soit pas inférieur à sa valeur réelle, cette procédure lui assurant d'atteindre plus aisément la valeur du marché ;
- les sites internet gérant ces opérations proposent également un accompagnement complet pour mener les opérations de vente : aide à l'inventaire, à la rédaction des offres, conseil sur la mise à prix, ... La procédure de mise en ligne est simple et rapide. Ainsi, cette méthode permet un gain de temps considérable par rapport à une procédure classique de vente avec mises sous pli ;
- tout citoyen peut soumissionner sous réserve d'une inscription sur le site. De plus, les sites ont une grande visibilité (jusqu'à 500 000 visites par mois) et sont suivis par des enchérisseurs professionnels en recherche de biens techniques. La

Collectivité se crée ainsi un « portefeuille clients », notamment pour la vente de matériels spécialisés pour lesquels il est parfois difficile de trouver des acquéreurs potentiels. De plus, la possibilité de limiter certaines ventes à des professionnels permet d'aliéner des véhicules difficiles à vendre à des particuliers (c'est le cas par exemple des véhicules sans contrôle technique, documents qui sont exigés si on vend à une personne privée mais dont en est exempté un professionnel) ;

- enfin, il convient de souligner la dimension Éco-responsable de l'aliénation annuelle de biens, qui permet de réduire très sensiblement les rebuts avec un impact incontestable sur la politique de Développement Durable de la Collectivité.

Pour ce qui concerne le bilan financier, en 2020, sur 83 véhicules et engins proposés à la vente, seuls 8 n'ont pas trouvé preneur et ont été détruits conformément à la procédure prévue et l'aliénation a permis d'encaisser une recette pour la Collectivité de 103 410 €.

En 2021, sur 115 véhicules, engins et bateau proposés à la vente, 5 n'ont pas trouvé preneur et ont été détruits conformément à la procédure prévue et le produit de la vente s'est élevé à 240 506 €.

En 2022, sur 98 véhicules et engins proposés à la vente, 9 n'ont pas trouvé preneur et ont été détruits conformément à la procédure prévue et le produit de la vente s'est élevé à 199 892 €.

En 2023, sur 70 véhicules et engins proposés à la vente, 4 n'ont pas trouvé preneur et ont été détruits conformément à la procédure prévue et le produit de la vente s'est élevé à 232 423 €.

Pour 2024, sur 59 véhicules et engins proposés à la vente, 6 n'ont pas trouvé preneur et seront proposés à nouveau à la vente et le produit de la vente s'est élevé à 105 390 €.

Compte tenu de tous ces éléments, il est proposé pour l'aliénation des matériels roulants et mécanisés de la Collectivité, de renouveler le recours la plateforme www.agorastore.fr, par la conclusion d'un nouveau contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne

Le fonctionnement de la plateforme ne nécessite pas d'abonnement pour la Collectivité. Seuls les acheteurs doivent s'acquitter d'une commission de 14 % TTC sur le montant de la vente et de frais de dossier de 90 € TTC par véhicule. Ainsi, Agorastore n'appliquant pas de rétribution par le vendeur, il n'existe donc pas de contrat à titre onéreux entre la Collectivité et cette société. Ces tarifs étant uniquement applicables sur les biens vendus.

Le contrat prévoit un engagement d'un an reconductible tacitement 3 fois. Il peut être résilié par courrier avec AR un mois avant la date anniversaire.

Le service comprend :

- la création, l'hébergement et la maintenance du site dédié à la Collectivité ainsi qu'une assistance via un interlocuteur unique. Une page dédiée aux biens de la Collectivité peut être créée, permettant d'y voir figurer à minima le logo ;
- l'inventaire par un référent technique ;

- la saisie des annonces sur cette page dédiée ;
- la publicité sur nos ventes afin d'attirer un maximum d'acheteurs, cette publicité est réalisée via les réseaux sociaux et les sites spécialisés, la gestion de la clôture des ventes (confirmation de vente, relance de paiement...), l'encaissement du montant des ventes par Agorastore sur un compte-tiers et le reversement unique auprès de la paierie ;
- la gestion des documents administratifs pour les ventes de véhicules immatriculés (certificats de vente, déclaration de cessions sur le site ANTS).

Ainsi, seules les visites sur sites, durant la diffusion de l'annonce, et le retrait du bien vendu restent à la charge de la Collectivité.

Il convient de noter qu'Agorastore fonctionne avec un système d'enchères sous caution afin de sécuriser les transactions et d'éliminer les défauts de paiement. Cette plateforme permet aussi de limiter la vente à des professionnels et de vérifier les références de ces derniers.

Par ailleurs, la plateforme recommande une durée de diffusion des annonces de deux semaines pour une efficacité optimale. Il est important de souligner qu'avant le début des ventes, une information des personnels est réalisée sur l'intranet et les réseaux sociaux de la Collectivité de Corse. Ces dernières années plus de 65 % des ventes ont été réalisées au profit d'acheteurs insulaires.

Ainsi, il est proposé :

1. D'approuver le nouveau contrat cadre de mandat et de fournitures de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne à intervenir avec la SVV Agorastore ;
2. D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer le contrat cadre annexé au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.